



S'adresser au juge d'instruction

Par **widou971**, le **08/02/2015** à **18:49**

bonjour a tous .

Mon copain est en mandat de depot pour une affaire . Son avocat ma dit que se serait bien que je me fasse entendre aupres des services de police ou alors du juge d'instruction car mon audition prouve pour faire sortir mon copain . Sauf que je nai pas de convocation ni de la police ni du juge .jai donc lintention decrire une lettre au juge en precisant que je suis la copine de... et donc que je souhaite me faire entendre . se pourrait til quelle menvoi une convocation ou alrs elle ne va pas faire attention a ma demande ?

Par **LEVATITI**, le **08/02/2015** à **21:31**

Bonsoir,

Vous pouvez être entendu, en vous manifestant spontanément aux commissariat enquêtant sous la direction du juge d'instruction.

CDT

Par **widou971**, le **09/02/2015** à **14:55**

Daccord merci. Mon copain est accuser de viol sur un mineur de 14 ans.. la situation est treq compliquer . si je me presente au commissariat est ce que je vais rencontrer lofficier qui se charge de laffaire ou nimporte quel policier?

et dans le cas ou je serrai convoquer par le juge ou par les services de police pour un interrogatoire pour en savoir plus sur mon copain , le motif sera til marquer sur la convocation que je recevrais ?